

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les éléments partagés avec les parties prenantes dans ce document de la DGPE n'engagent pas le Gouvernement ; ils sont partagés à des fins d'éclairage des débats, sans préempter les arbitrages à venir dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique National PAC.

La présente fiche traite d'un état des lieux, au plan budgétaire et programmatique, des MAEC mises en place sur 2015-2019, et de quelques principes macro sur les futures MAEC sur la période 2023-2027.

En l'état actuel des propositions faites par la Commission européenne pour les futures interventions et compte tenu de l'arbitrage pris au niveau national entre l'Etat et les Régions sur les responsabilités dans la gestion des interventions du 2nd pilier pour la période 2023-2027, **l'Etat gèrera les MAEC surfaciques et les Régions gèreront les MAEC non surfaciques**, qui pour l'heure sont limitées aux MAEC API et PRM, qui seront gérées hors du SIGC.

Sur les MAEC surfaciques, **la DGPE a démarré un travail de bilan en février 2021**, sur la base d'un document demandant aux parties prenantes et porteurs de MAEC leur évaluation des mesures mises en place, et les priorités qu'ils perçoivent pour la prochaine période de programmation.

Une consultation spécifique sur les MAEC surfaciques se tiendra sur la base de l'analyse de ces contributions. Elle prendra la forme d'un groupe de travail associant les parties prenantes intéressées à la construction des futures MAEC et aura vocation à en définir la déclinaison opérationnelle.

1/ Eléments de bilan de la présente programmation

A. Paiements MAEC pour les campagnes 2015 à 2019 (tous financeurs confondus) :

	Nombre de bénéficiaires distincts	Montant payé (M€)
2015	22 627	153
2016	30 490	202
2017	34 750	227
2018	37 821	246
2019	39 611	256

Au 12 mars 2021

Les MAEC systèmes basées sur un maintien des pratiques favorables ont fait l'objet des paiements suivants en 2019 :

- **MAEC SHP (surfaces en herbe et pastorales)** : 35 M€ payés, pour 4 800 bénéficiaires ;
- **Deux-tiers des MAEC polyculture élevage** : 51 M€ payés pour 5 000 bénéficiaires.

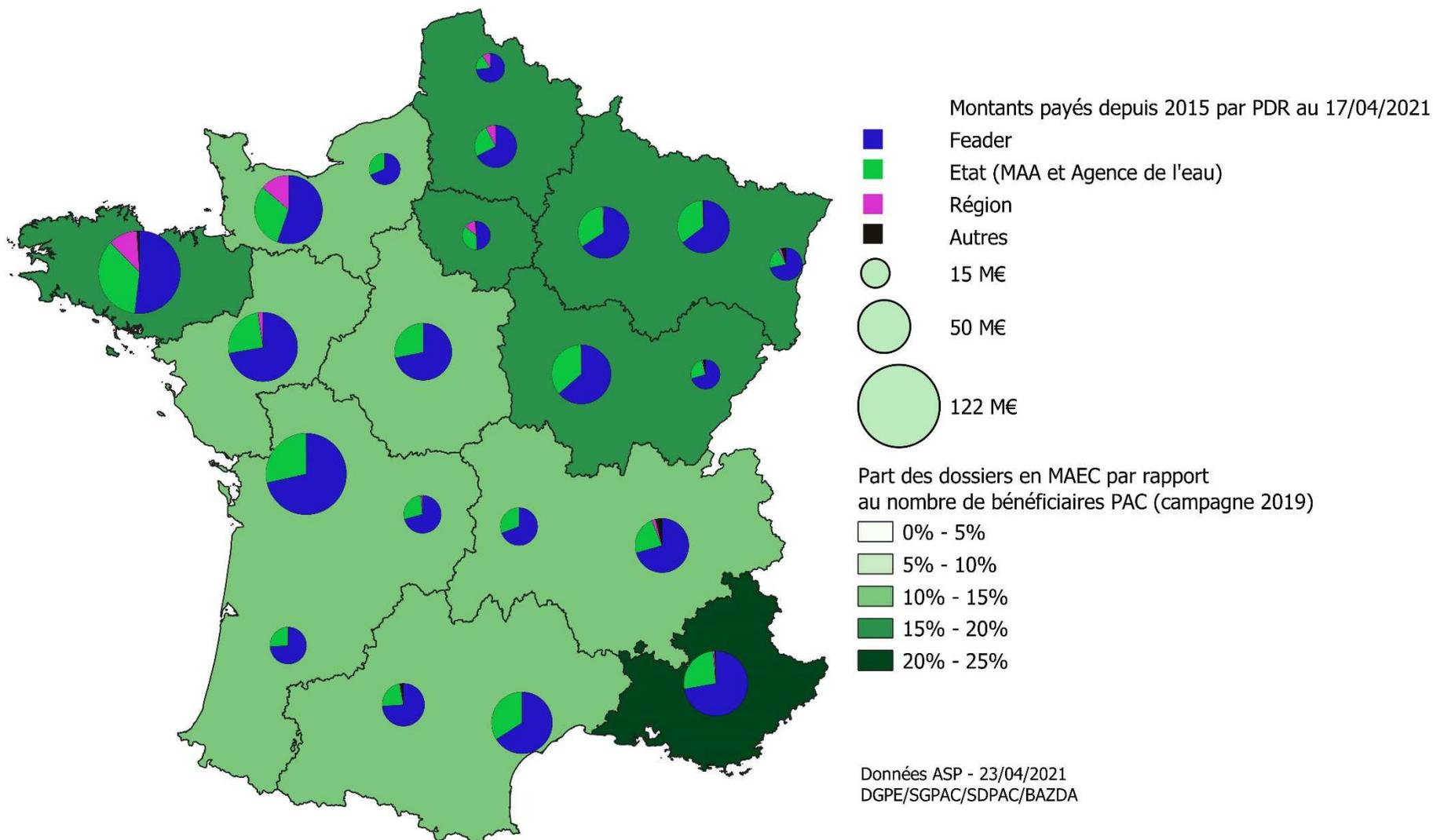
Les MAEC systèmes basées sur une évolution des pratiques ont fait l'objet des paiements suivants en 2019 :

- **MAEC SGC (grandes cultures)** : 4,7 M€ payés, pour 275 bénéficiaires ;
- **Un-tiers des MAEC polyculture élevage** : 26 M€ payés pour 2500 bénéficiaires.

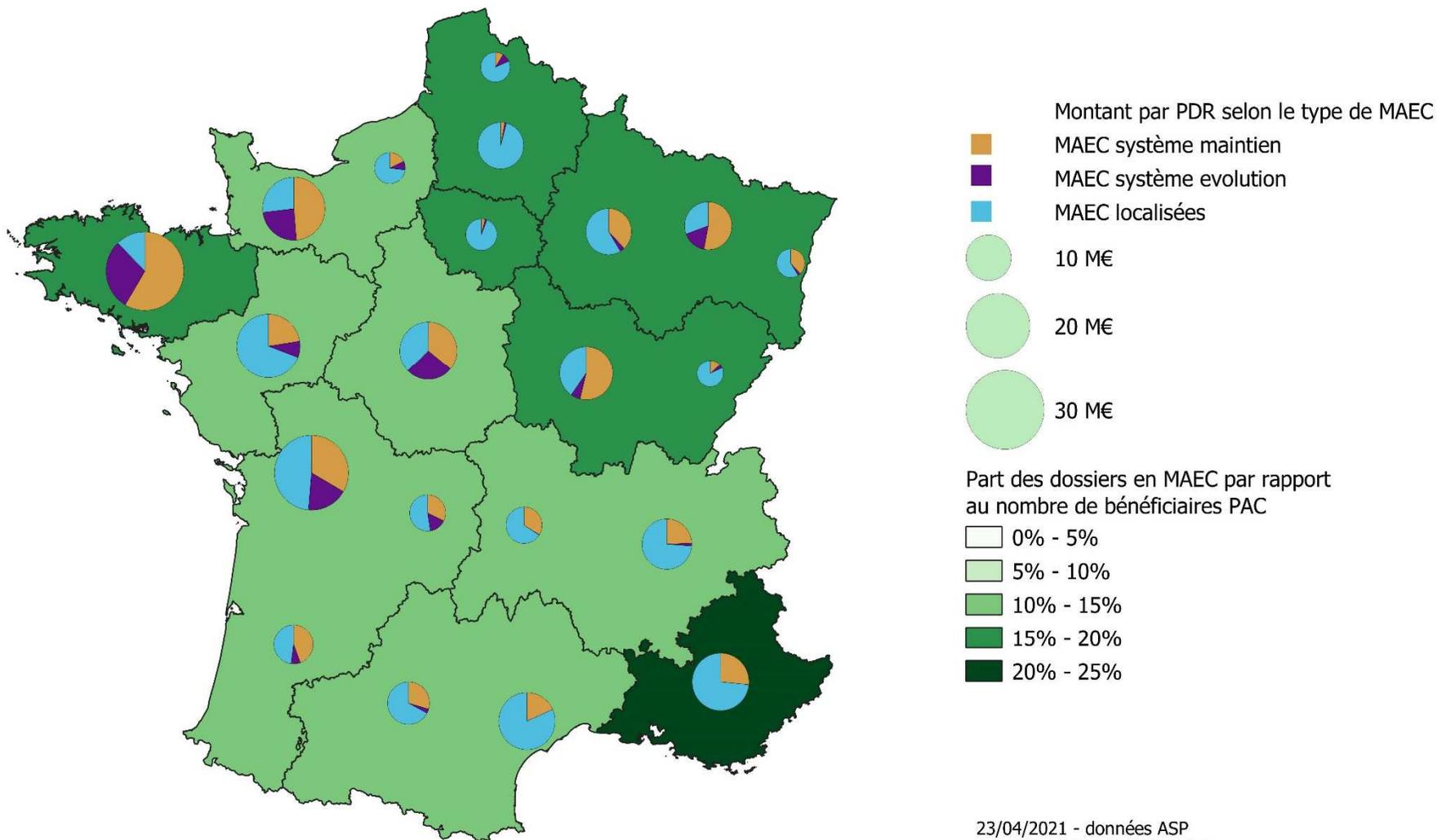
Les MAEC territorialisées ou localisées ont fait l'objet des paiements suivants en 2019 : 128 M€ pour 30 160 bénéficiaires.

En annexe (page 6) figure **le bilan détaillé des engagements et des paiements pour la période 2015 à 2019.**

MAEC : montants payés par PDR depuis 2015 et part des engagements en MAEC parmi les bénéficiaires des aides de la PAC



MAEC : montants payés par PDR et par type de mesure au titre de la campagne 2019 et part des engagements en MAEC parmi les bénéficiaires des aides de la PAC



B. Instrumentation

MAEC des campagnes 2015 à 2019 – Mobilisation des différents TO - Situation au 10/08/2020

	Nb TO	Aucun Engagement				Engagement moins de 10 dossiers		Engagement entre 10 et 99 dossiers		Engagement entre 100 et 999 dossiers	
				dont aucune mesure proposée							
		Nb TO	% du total	Nb TO	% du total	Nb TO	% du total	Nb TO	% du total	Nb TO	% du total
Total	325	78	24 %	30	9 %	170	52 %	89	27 %	44	14 %
Hexagone	164	39	24 %	25	15 %	60	37 %	42	26 %	41	25 %
Corse	65	1	2 %	0	0 %	45	69 %	18	28 %	2	3 %
DOM	96	38	40 %	5	5 %	65	68 %	29	30 %	1	1 %

En combinant les différents Types d'Opération (TO) possibles (325 au total), il a fallu développer dans le système d'instrumentation national **près de 10 500 mesures distinctes, pour au final en avoir 6 300 contractualisées** par au moins 1 agriculteur en France. Le nombre de bénéficiaires distincts s'élève à près de 32 800 en 2019. Rapporté au nombre de mesures possibles, en moyenne, **1 mesure pour 3 bénéficiaires** aura ainsi été développée. Il est à noter qu'un bénéficiaire peut cumuler plusieurs MAEC.

Toutes les mesures n'ont pas connu le même niveau de contractualisation auprès des bénéficiaires potentiels. Environ **un quart des types d'opérations développés dans l'outil est inutilisé** et la moitié a été souscrite par moins de 10 agriculteurs en France. Sur les 325 au total, 66 TO, soit 20 %, représentent 96 % des dossiers de 2019. Les 259 autres TO (80 %) n'ont donné lieu qu'à 4 % des engagements. **11 TO sur 325 concentrent la majorité des engagements** (plus de 2 500 chacun), représentant 64% des dossiers de 2019. A noter que parmi les 325 TO développés dans les outils, 161 ont été développés uniquement pour les DOM et la Corse, dont près de 70 % ont été utilisés par moins de 10 agriculteurs.

La mise en place de ce système de combinaison qui visait à tenir compte de toutes les situations particulières et à répondre aux attentes de chaque territoire a entraîné **un problème majeur d'efficacité de l'aide**.

2/ Ebauche de grands principes pour le fonctionnement des MAEC surfaciques 2023-2027

Afin de simplifier la mise en œuvre des MAEC et de rendre le dispositif plus lisible et efficace pour répondre aux enjeux de transition agro-écologique, il est envisagé de définir **un nombre limité de mesures permettant de répondre aux enjeux principaux** : eau, biodiversité, sol, climat (adaptation et atténuation), qualité de l'air, bien-être animal et autonomie fourragère et alimentaire pour les élevages. Ainsi, il pourrait être proposé aux opérateurs territoriaux un catalogue de mesures dont le cahier des charges serait directement défini sans combinaison de types d'opérations.

Deux types de mesures pourraient être proposés :

- **des mesures « systèmes » ciblées sur des grands enjeux** faisant partie d'un projet de territoire (par exemple en zone intermédiaire) et couvrant tous les systèmes de production ; plusieurs niveaux d'ambition pourraient être proposés pour les différentes mesures. Dans cet ensemble peuvent s'intégrer **des mesures forfaitaires à l'exploitation** (non surfaciques), sous réserve qu'un amendement le permettant sur l'article 65 du projet de règlement Plan Stratégique soit retenu dans le compromis final.
- **des mesures localisées, par exemple pour répondre à des enjeux de préservation de la biodiversité ou des milieux.**

Les modalités de cumul et non-cumul entre les deux types de mesures et au sein d'un même type de mesures au niveau du bénéficiaire seront à débattre dans le cadre de la consultation dédiée aux MAEC surfaciques. Ces dernières peuvent en effet avoir un effet sur la manière dont on couvrira les enjeux, le contenu des cahiers des charges, ainsi que des incidences budgétaires et en matière de simplicité de mise en œuvre.

Afin de conserver une dimension territoriale adaptée aux enjeux, le fonctionnement régional et territorial pourrait être maintenu (projet agro-environnemental et climatique (PAEC), animation, CRAEC, sélection des dossiers...) et les opérateurs sélectionneraient alors certaines mesures parmi le catalogue de mesures, sur leurs territoires, en fonction des enjeux environnementaux locaux et du niveau d'ambition environnementale souhaité. L'animation et l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des engagements devront être assurés par les opérateurs des MAEC dans un tel schéma. **Des instances régionales, telles que les CRAEC, coprésidées** par les Préfets et les Présidents de Conseil Régionaux et regroupant l'ensemble des financeurs et des parties prenantes, peuvent permettre la prise en compte des besoins exprimés par le terrain et la coordination entre les MAEC surfaciques, mises en œuvre par l'Etat, et les **MAEC non surfaciques mises en œuvre par les Régions.**

La question de la définition d'enveloppes régionalisées se pose enfin, à la lumière de ce qui a été constaté et appliqué sur la programmation antérieure, mais également de l'exemple plus récent du plan de relance national France Relance.

ANNEXE

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Engagements des campagnes 2015 à 2019

Dispositif	Montants (€)							Quantités engagées
	FEADER	MAA	Agences de l'eau	Collectivités territoriales	PITE	Autres	Total	
MAEC_API	40 075 481	13 318 666	-	2 230 142	-	-	55 624 290	499 102 colonies
MAEC_LOC_LP	32 878 749	8 482 769	2 803 702	2 422 440	312 906	14 252	46 914 818	13 545 893 unités
MAEC_LOC_S	415 037 458	111 378 907	78 632 761	20 497 711	3 410 981	173 813	629 131 629	794 681 ha
MAEC_PRM	20 269 117	5 355 003	-	3 126 338	-	-	28 750 458	20 212 animaux
MAEC_PRV	842 344	170 573	-	29 033	-	-	1 041 949	211 ha
MAEC_SGC	14 344 251	2 627 285	8 121 891	465 779	-	-	25 559 205	NC ha
MAEC_SHP	139 367 202	52 554 007	843 589	1 185 873	-	-	193 950 671	566 310 ha
MAEC_SPE	242 808 267	70 801 392	52 669 356	31 275 242	11 875 047	-	409 429 304	538 724 ha
Total	905 622 869	264 688 601	143 071 298	61 232 557	15 598 934	188 065	1 390 402 324	-

Paiements de l'ensemble des financeurs de 2015 à 2019

Dispositif	2015		2016		2017		2018		2019		Total	
	Montant (€)	Nb bénéficiaires	Montant (€)	Nb bénéficiaires								
MAEC_API	6 243 307	1 244	7 551 555	1 510	8 115 742	1 641	8 824 498	1 780	9 456 528	1 901	40 191 631	2 288
MAEC_LOC_LP	5 036 501	2 120	6 550 619	3 111	7 746 123	3 949	8 370 308	4 427	8 781 660	4 690	36 485 211	5 311
MAEC_LOC_S	61 943 930	13 254	81 212 959	18 260	96 859 175	21 719	110 750 379	24 272	115 928 487	25 498	466 694 930	29 162
MAEC_PRM	3 041 550	1 411	3 841 154	1 823	4 143 009	2 005	4 566 369	2 226	4 863 220	2 386	20 455 302	2 906
MAEC_PRV	93 250	41	80 391	40	111 957	68	110 781	74	61 730	36	458 110	101
MAEC_SGC	2 513 467	153	3 686 567	230	4 256 895	255	4 360 410	260	4 671 486	275	19 488 824	322
MAEC_SHP	29 375 262	3 917	35 625 654	4 810	35 664 950	4 885	35 803 777	4 908	34 832 167	4 814	171 301 812	5 737
MAEC_SPE	45 137 325	4 331	63 480 215	6 139	70 176 596	6 760	73 678 159	7 055	76 985 154	7 505	329 457 449	8 524
Total	153 384 592	22 627	202 029 115	30 490	227 074 447	34 750	246 464 682	37 821	255 580 433	39 611	1 084 533 269	45 691

Lexique :

MAEC	mesure agro-environnementale et climatique
API	amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques
LOC_LP	localisée linéaire ou ponctuelle
LOC_S	localisée surfacique
PRM	protection des races menacées
PRV	protection des races végétales
SGC	système grandes cultures
SHP	système herbager pastoral
SPE	système polyculture-élevage